ESSAI

N° 195.

SUR LES BAINS DE VAPEURS

EMPLOYÉS A L'HOPITAL SAINT-LOUIS,

CONSIDÉRÉS SOUS LE RAPPORT DE LEURS EFFETS PHYSIOLOGIQUES ET DE LEUR EMPLOI DANS LE TRAITEMENT DES MALADIES ;

THÈSE

Présentée et soutenue à la Faculté de Médecine de Paris, le 22 novembre 1826, pour obtenir le grade de Docteur en médecine ;

PAR F. A. PHILOUZE, de Saint-Germain-sur-Ille,

Département d'Ille-et-Vilaine ;

Elève interne des hôpitaux civils de Paris ; ancien Elève de l'Ecole pratique.

A PARIS,

DE L'IMPRIMERIE DE DIDOT LE JEUNE,

Imprimeur de la Faculté de Médecine, rue des Maçons-Sorbonne, n° 13.

1826.

FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS.

Professeurs.

M. LANDRÉ-BEAUVAIS, Doyen.	Messieurs
Anatomie	CRUVEILHIER.
Physiologie	DUMÉRIL.
Chimie médicale	ORFILA.
Physique médicale	PELLETAN fils.
Histoire naturelle médicale	CLARION, *Président.*
Pharmacologie	GUILBERT.
Hygiène	BERTIN.
Pathologie chirurgicale	MARJOLIN, *Examinateur.* ROUX.
Pathologie médicale	FIZEAU. FOUQUIER, *Examinateur.*
Opérations et appareils	RICHERAND.
Thérapeutique et matière medicale	ALIBERT.
Médecine légale	ADELON, *Examinateur.*
Accouchemens, maladies des femmes en couches et des enfans nouveau-nés	DÉSORMEAUX.
Clinique médicale	CAYOL, *Suppléant.* LANDRÉ-BEAUVAIS. RÉCAMIER.
Clinique chirurgicale	BOUGON. BOYER, *Examinateur.* DUPUYTREN.
Clinique d'accouchemens	DENEUX.

Professeurs honoraires.

MM. CHAUSSIER, DE JUSSIEU, DES GENETTES, DEYEUX, DUBOIS, LALLEMENT, LEROUX, PELLETAN père, PINEL VAUQUELIN.

Agrégés en exercice.

Messieurs	Messieurs
Arvers, *Suppléant.*	Maisonab
Breschet.	Moreau.
Capuron.	Murat,
Baudeloque, *Suppléant.*	Parent du Chatelet.
Cloquet aîné.	Pavet de Courteille.
Coutanceau.	Ratheau.
Andral, *Examinateur.*	Richard.
Gaultier de Claubry.	Rullier.
Gérardins.	Ségalas.
Guersent.	Serres.
Jadioux.	Thévenot.
Kergaradec.	

Par délibération du 9 décembre 1798, l'École a arrêté que les opinions émises dans les dissertations qui lui sont présentées doivent être considérées comme propres à leurs auteurs, et qu'elle n'entend leur donner aucune approbation ni improbation.

A MON PÈRE,

Ancien Chirurgien de la Marine royale, etc.

A MA MÈRE.

Témoignage de respect et de la plus vive reconnaissance.

A MES FRÈRES ET SŒURS.

Gage de l'amitié la plus sincère.

A MONSIEUR BERTIN,

Professeur à la Faculté de médecine de Paris; Médecin en chef de l'hôpital Cochin et de l'hôpital des Vénériens, etc., etc.

A MONSIEUR MARJOLIN,

Professeur à la Faculté de médecine de Paris; Chirurgien en chef de l'hôpital Beaujon, etc., etc.

Vous m'avez honoré de votre bienveillance, daignez agréer, Messieurs, ce faible témoignage de respect et de reconnaissance.

F. A. PHILOUZE.

AVANT-PROPOS.

Les bains de vapeurs sont connus de la plus haute antiquité. Chez les Grecs et les Romains, les étuves sèches et humides se trouvaient réunies aux bains d'eau ; on n'entrait dans ceux-ci qu'après s'être arrêté quelque temps dans les premières. Les Egyptiens et les Indiens, qui prennent presque tous les jours des bains de vapeurs, en font un objet de luxe. Ils y joignent les parfums, les onctions, les frictions, la dépilation, le massage. Les Anglais en font aussi fréquemment usage.

Les Russes, à qui nous sommes redevables de l'introduction des bains de vapeurs en France, en usent au moins une fois par semaine. Pauvres et riches, tous les prennent de la même manière.

La salle destinée aux bains de vapeurs est disposée en forme d'amphithéâtre ; sa température est toujours maintenue très-élevée, au moyen d'un fourneau ou poêle,

sur lequel on fait chauffer des cailloux jusqu'au rouge. Les Russes, couchés ou assis à diverses hauteurs sur les banquettes de l'amphithéâtre, reçoivent sur tout le corps la vapeur brûlante, que l'on obtient en jetant de temps en temps de l'eau froide sur les cailloux incandescens. Ils prolongent pendant une ou deux heures leur séjour dans ces bains, dont la température s'élève jusqu'à 40 ou 45° (therm. *Réaumur*). Pendant le bain, ils se jettent à plusieurs reprises de l'eau froide sur la tête; ils se font frotter et fouetter tout le corps avec des verges de bouleau. Au sortir du bain, le corps tout couvert de sueur, la peau rouge comme l'écarlate, ils vont se rouler dans la neige, se plonger dans un ruisseau, ou au moins se laver avec de l'eau froide. La peau se trouve dans un tel état d'excitation, que le froid, quelque vif qu'il soit, ne produit sur elle qu'une sensation agréable de fraîcheur, et ne fait que modérer les sueurs qui seraient devenues excessives.

En France, les bains de vapeurs s'administraient autrefois dans des boîtes, et n'étaient employés que comme moyen thérapeutique. Ce n'est que depuis onze ans que l'on a introduit les bains de vapeurs sur le modèle des bains russes. Lorsque les puissances alliées étaient à Paris, en 1814, des bains de vapeurs furent établis pour

les soldats russes. On sentit quelle utilité la médecine pourrait retirer des bains administrés de cette manière ; et, dès l'année suivante, l'administration des hôpitaux de Paris, toujours empressée de procurer aux malades indigens, tout ce qui peut apporter quelque soulagement à leurs maux, en fit construire à l'hôpital Saint-Louis, d'après les plans dressés par M. *Darcet*. Ces bains diffèrent des bains russes sous quelques rapports, et surtout en ce que la salle des bains n'est échauffée que par la vapeur aqueuse.

Depuis 1815, les succès obtenus par les bains de vapeurs en ont fait établir dans plusieurs hôpitaux, maisons de santé et autres établissemens, tant de la capitale que des provinces. On y a joint, depuis plusieurs années, un appareil pour les douches de vapeurs, dont les effets avantageux ne peuvent être contestés dans une foule de maladies chroniques, soit externes, soit internes. Les bains fumigatoires avaient déjà été perfectionnés en 1814 par les soins de M. *Darcet*. Il résulte de cet ensemble un système complet d'appareils, au moyen desquels on peut administrer les vapeurs, soit sèches, soit humides, sous toutes les formes. Ces appareils ont reçu dans ces derniers temps de nouveaux perfectionnemens, dont les plus remarquables sont dus à

M. *Rapou* de Lyon, qui a étendu l'usage de la méthode fumigatoire au traitement de la plupart des maladies. (RAPOU, *Traité de la méthode fumigatoire.* Paris, 1823.)

ESSAI

SUR LES BAINS DE VAPEURS

EMPLOYÉS A L'HOPITAL SAINT-LOUIS,

CONSIDÉRÉS SOUS LE RAPPORT DE LEURS EFFETS PHYSIOLOGIQUES ET DE LEUR EMPLOI DANS LE TRAITEMENT DES MALADIES.

Les bains de vapeurs se prennent dans un appartement ou dans un appareil disposé de manière à ce que l'on puisse respirer la vapeur de l'eau pure ou chargée de quelques principes médicamenteux, qui enveloppe le corps de toute part.

Dans ces bains, ce n'est pas seulement la surface cutanée qui se trouve en contact avec la vapeur; les membranes muqueuses oculaires, celles qui se distribuent dans toute l'étendue des voies aériennes, les membranes qui tapissent les conduits auditifs, sont également soumises à son action.

C'est donc sur une surface très-étendue, sur des membranes douées d'une sensibilité exquise, remplissant des fonctions importantes qui les unissent d'une manière intime au reste de l'économie, que viennent agir directement les bains de vapeurs; et l'action de ceux-ci peut elle-même être modifiée de mille manières, soit en variant le degré de température, soit en changeant les substances médicamenteuses dont on veut communiquer les principes actifs à la vapeur aqueuse.

Ces simples considérations suffisent pour faire pressentir l'importance des effets qu'un pareil moyen doit produire sur toute l'économie, et l'utilité que l'on peut en retirer dans le traitement des maladies.

Avant de considérer les bains de vapeurs sous le rapport de leurs effets physiologiques et de leur emploi dans le traitement des maladies, j'indiquerai brièvement la manière dont on les administre à l'hôpital Saint-Louis, et la température à laquelle on les donne.

Manière dont on administre les bains de vapeurs à l'hôpital Saint-Louis.

La salle destinée à leur usage est voûtée et pavée en pierre; elle a onze pieds d'élévation, vingt de profondeur et dix de largeur. Dans sa moitié postérieure se trouve un escalier ou amphithéâtre en pierre, à six marches qui ont chacune un pied de hauteur. Les malades se placent, soit assis, soit debout sur ces différentes marches, à une hauteur d'autant plus considérable qu'ils désirent prendre le bain à une température plus élevée. Quelques-uns peuvent s'asseoir sur un petit banc de bois, situé au-dessus de l'amphithéâtre, et se trouver ainsi exposés à la plus forte chaleur de l'étuve.

La vapeur sortant d'une chaudière éloignée, où la température est de 90° (therm. *Réaumur-Deluc*), est apportée par des tuyaux souterrains. Elle entre dans la salle en traversant une colonne en bronzes de trois pieds de hauteur, élevée au devant de l'amphithéâtre. Dans la partie supérieure de cette colonne, on dépose les substances médicamenteuses, telles que sauge, romarin, baies de genièvre, etc., dont on veut charger la vapeur, afin de la rendre plus active.

Celle-ci n'est point introduite d'une manière continue, mais ordinairement à cinq reprises différentes pour chaque bain.

Aussitôt que le signal est donné pour son introduction, un souffle bruyant se fait entendre dans les tuyaux souterrains; la vapeur arrive dans la colonne, traverse les substances médicamenteuses qui y sont déposées, sort par les ouvertures latérales dont son extrémité supé-

rieure est percée, s'élève en tourbillon jusqu'à la voûte, et retombe lentement jusqu'au sol, enveloppant les malades d'un nuage épais qui les dérobe à la vue.

Au bout de deux à trois minutes, lorsque les malades sentent la chaleur à un degré assez élevé, on donne de nouveau le signal pour arrêter la vapeur. Ainsi se termine ce que les malades appellent, dans leur langage familier, *une chaude.* Ces doses de vapeurs sont données de la même manière, à quatre, cinq ou six minutes d'intervalle : la durée totale du bain est de trente à trente-cinq minutes.

Au sortir du bain les malades se retirent dans une pièce adjacente à l'étuve, où ils ont déposé leurs habits ; ils s'y enveloppent d'un drap, s'y reposent quelques instans, et vont ensuite se remettre au lit, où la sueur se prolonge pendant une demi-heure, une heure, et même quelquefois davantage.

Lorsque les malades sont sortis de l'étuve, on ouvre une double-porte vitrée qui donne sur la cour, afin de permettre à l'air extérieur d'entrer dans la salle. On lâche en même temps de l'eau froide par un tuyau placé au-dessus de l'amphithéâtre ; l'eau tombe en nappe sur les marches ; la vapeur se condense ; le nuage qu'elle formait, se dissipe ; on lave l'amphithéâtre et la salle, et on laisse sécher pendant quelques instans, pour administrer bientôt après un nouveau bain.

Tandis que les malades qui viennent de prendre le bain, se reposent dans une pièce d'un côté de l'étuve, d'autres malades se déshabillent dans une pièce du côté opposé, et sont tout prêts à entrer dans la salle aussitôt qu'elle est convenablement disposée. Les bains sont donnés de cette manière sans interruption depuis deux heures du matin jusqu'à midi.

Température à laquelle on donne les bains de vapeurs.

La vapeur aqueuse, plus légère que l'air athmosphérique, tend toujours à occuper la partie supérieure de l'étuve ; l'air athmosphé-

rique lui-même devient plus léger à mesure qu'il est raréfié par la chaleur. La température doit donc être d'autant plus élevée, que que l'on monte à une hauteur plus considérable dans l'étuve.

Un thermomètre à mercure (80° ébullition), placé auprès de la voûte, s'élève pendant les dernières doses de vapeurs à 45 ou 47°; au milieu de la hauteur de l'étuve, à 38 ou 40°; à un pied du sol, il reste à 32 ou 34°, et sur le sol même il ne s'élève que de quelques degrés au-dessus de la température primitive du pavé: lorsque celle-ci, par exemple, est de 6°, avant le bain il ne monte qu'à 10°.

La salle des bains n'est échauffée que par la vapeur, qui, elle-même, n'est introduite qu'à des intervalles plus ou moins longs. L'amphithéâtre et le pavé refroidis après chaque bain par l'eau qui a servi à condenser la vapeur, sont constamment à une température très-peu élevée. Il résulte de ces dispositions que la température de l'étuve ne peut rester long-temps au même degré, et qu'elle doit baisser très-promptement. En effet, lorsqu'elle s'élève à 46° dans la partie supérieure de la salle, pendant l'introduction de la vapeur, elle descend à 40° et même au-dessous, dans l'intervalle de chaque dose.

La température dépend d'ailleurs de la quantité de vapeurs introduite à chaque dose de l'intervalle qui les sépare, et du nombre des doses qui ont été données, comme on peut le voir dans le tableau suivant.

Le 21 juin dernier, à six heures du matin, j'ai placé au-dessus de l'amphithéâtre un thermomètre à mercure (80° ébullition), et j'ai obtenu pour résultat :

1re dose...	à 6 h. 17′ ½,	pendant 3′ ½	40 degrés.
2e.....	6 h. 26′	..... 3′	 42
3e.....	6 h. 33′	..... 2′	 41
4e.....	6 h. 41′	..... 3′	 47
5e.....	6 h. 49′	..... 2′	 46

Tous les malades ont été obligés de descendre sur les marches les moins élevées pendant la quatrième dose de vapeurs.

J'ai répété plusieurs fois les mêmes observations à différentes hauteurs dans l'étuve, et j'ai toujours obtenu des résultats analogues.

Effets physiologiques des bains de vapeurs

Parmi les effets qui résultent de l'action de la vapeur sur l'économie animale, les uns se manifestent immédiatement pendant le bain, les autres, qui ne sont en quelque sorte qu'une conséquence des premiers, se prolongent plus ou moins long-temps après le bain; quelquefois enfin, il se présente accidentellement des phénomènes plus ou moins remarquables, qui dépendent le plus souvent d'une disposition individuelle. Je parlerai donc successivement des effets immédiats, des effets secondaires et des phénomènes accidentels.

1.° *Effets immédiats.* Les bains de vapeurs agissent d'une manière différente, suivant le degré de température à laquelle on prend le bain. Les malades qui sont placés sur les degrés inférieurs de l'amphithéâtre, et qui se trouvent exposés à la température de 30 à 34° (ther. *Réaumur-Deluc*) éprouvent une chaleur vive, mais à peu près égale sur tout le corps. La peau devient rouge, molle, souple, gonflée, se recouvre de gouttelettes produites d'abord par la vapeur condensée, et bientôt après par une sueur abondante. Lorsque la peau présente quelque ulcération, le malade y éprouve quelquefois une sensation désagréable de chaleur; d'autres fois il ne ressent rien de semblable; mais presque constamment la sécrétion de la surface ulcérée devient plus abondante et plus séreuse. Mêmes phénomènes sur les membranes muqueuses qui sont en contact avec la vapeur: rougeur, tuméfaction, sécrétion plus ou moins abondante d'un liquide séreux. Le visage est rouge et tuméfié, les yeux animés, les veines sous-cutanées développées, les membres plus volumineux, les doigts telle-

ment gonflés qu'il est presque impossible de fermer la main pour saisir un objet. Le pouls devient fréquent et développé; la respiration s'accélère sans être gênée; la bouche se dessèche, et la soif se fait sentir. On voit rarement les malades se plaindre de céphalalgie, de malaise ou de défaillance; le plus souvent, au contraire, ils éprouvent une légèreté, un bien-être inexprimable; s'ils ressentaient des douleurs quelque part, elles disparaissent complètement, ou bien une simple gêne les remplace; les mouvemens des membres s'exécutent avec plus de facilité. Les malades supportent ordinairement cette température pendant toute la durée du bain, sans en être aucunement incommodés.

Chez ceux qui prennent le bain à la partie supérieure de l'étuve, où la température est de 46 à 47°, une chaleur brûlante se fait sentir sur certaines parties du corps, telles que le visage, les yeux, les narines, les oreilles, la poitrine, les aisselles, les parties génitales. La peau est plus rouge et plus gonflée, la sueur plus prompte et plus abondante que chez les premiers. La respiration, toujours très-accélérée, est souvent gênée à la première impression de la vapeur; il semble que l'on respire un gaz irritant, tel que l'acide hydrochlorique : cette gêne disparaît bientôt; mais elle revient ensuite si l'on reçoit plusieurs doses de vapeurs à cette température. Le pouls devient dur et extrêmement fréquent; il donne de cent à cent-cinquante pulsations par minute : on l'a vu en présenter plus de deux cents (*Voillemier*, thèse, 1816). Quelquefois dès la première dose de vapeurs, et le plus souvent après un temps assez court, il survient de la céphalalgie, une pesanteur de tête, des vertiges, des étourdissemens, de la gêne dans la respiration, un serrement à la poitrine, des nausées, des cardialgies, des palpitations, des lipothymies qui obligent de sortir, et qui, dans quelques cas, sont suivis d'une syncope complète.

Les malades ne peuvent presque jamais supporter plus de deux ou trois doses successives de vapeurs à cette température. Le plus souvent même, ils sont obligés de descendre après la première sur les degrés

inférieurs, ou bien de sortir de l'étuve, et de se reposer dans la pièce où ils ont déposé leurs habits. J'en ai vu plusieurs se coucher sur le pavé de la salle, pour y chercher la fraîcheur.

2° *Effets secondaires.* Ils varient, comme les effets immédiats, en raison du degré de température. Chez les malades qui sont restés pendant toute la durée du bain sur les degrés inférieurs de l'amphithéâtre, les sueurs se prolongent une ou plusieurs heures; la peau reste une grande partie de la journée dans un état de moiteur et de souplesse; elle est sensible à l'impression du froid, dont il faut se préserver avec soin. La soif persiste plus ou moins long-temps; l'appétit est développé; les mouvemens des membres sont plus libres; en un mot, toutes les fonctions paraissent avoir reçu un surcroît d'activité. Les malades se trouvent plus légers, plus dispos; ils éprouvent un bien-être inexprimable, qui les fait toujours aller avec plaisir aux bains de vapeurs.

Parmi les malades qui prennent le bain à la partie la plus élevée de l'étuve, il en est qui sont obligés de sortir au bout de quelques instans. On voit disparaître très-promptement chez eux les phénomènes qui s'étaient manifestés d'abord avec tant d'intensité. La sueur qui ruisselait de toutes les parties de leur cops s'arrête au bout de quelques minutes; la peau qui était rouge comme l'écarlate reprend bientôt sa couleur naturelle; elle conserve bien moins long-temps cet état de moiteur et de souplesse que l'on remarque chez les premiers.

Lorsque les malades ont pu supporter cette température sans en être incommodés, pendant un certain temps, par exemple pendant deux ou trois doses successives de vapeurs, les sueurs et tous les phénomènes que j'ai indiqués chez les premiers se prolongent beaucoup plus long-temps. La peau n'est plus sensible à l'impression du froid; on s'expose avec plaisir et sans inconvénient à un air froid, même glacial; on n'y éprouve qu'une sensation agréable de fraîcheur.

Quant aux malades qui n'ont pu supporter le bain de vapeurs, et qui y ont éprouvé des lipothymies ou une véritable syncope, ils conservent pendant une partie de la journée une pesanteur de tête, une gêne à la région épigastrique, de l'anorexie, de la soif, un malaise général, une sorte d'abattement et une faiblesse musculaire extrême. L'usage prolongé des bains de vapeurs affaiblit presque constamment l'économie entière, et diminue surtout d'une manière notable les forces musculaires.

3.° *Phénomènes accidentels.* Outre les effets soit immédiats, soit secondaires dont je viens de parler, les bains de vapeurs peuvent encore déterminer accidentellement des phénomènes plus ou moins remarquables, qui dépendent ordinairement d'une disposition individuelle, et quelquefois de la manière dont on prend le bain. C'est ainsi que, chez certaines personnes qui ont pris le bain à une température très-élevée, il se développe sur diverses parties de la peau, des érythèmes, des érysipèles, quelquefois des vésications. Il est très-commun de voir survenir à la suite des bains de vapeurs, même lorsqu'ils ont été pris à une température peu élevée, des éruptions de vésicules, de pustules, de furoncles, et quelquefois de dartres sur une étendue plus ou moins considérable de la surface cutanée. Chez d'autres, il se manifeste une bronchite, une angine, un coryza, une ophthalmie, une amaurose. J'ai vu plusieurs malades se plaindre, depuis l'usage des bains de vapeurs, de douleurs dans les yeux, de faiblesse et de trouble de la vue, de voir voltiger des corpuscules dans l'air, et de ne pouvoir distinguer les objets dès que le jour commençait à baisser; leurs pupilles, largement ouvertes, se contractaient à peine lorsqu'on exposait les yeux subitement à une vive lumière : ces symptômes ont disparu, ou bien ont beaucoup diminué, lorsqu'on a cessé l'usage des bains de vapeurs. Dans quelques cas, on voit se déclarer des épistaxis, des hémoptysies ou toute autre hémorrhagie. Chez les femmes enceintes, ces bains pris à une température élevée peuvent provoquer une perte utérine et l'avortement.

En résumé, les effets physiologiques des bains de vapeurs varient en raison du degré de température; à 30 ou 34°, chaleur uniformément répandue sur tout le corps, rougeur, gonflement de la peau et des membranes-muqueuses soumises à l'action directe de la vapeur; augmentation de l'exhalation ou de la sécrétion qui se fait à leur surface, accélération de la circulation et de la respiration, développement de l'appétit, cessation ou diminution des douleurs, sensation de quiétude, de bien-être inexprimable. Les bains de vapeurs agissent à cette température comme un stimulant énergique sur la peau, sur les membranes muqueuses, et en général sur toute l'économie.

A la température de 40 à 47°, chaleur brûlante sur certaines parties du corps, sueur extrêmement abondante, exagération de tous les phénomènes locaux qui peuvent être portés jusqu'à l'inflammation de la peau et des membranes muqueuses; accélération excessive de la circulation, gêne de la respiration, étourdissemens, nausées, lipothymies, et autres phénomènes qui annoncent assez combien est puissante l'action des bains de vapeurs à cette température. Ils agissent en effet comme un excitant extrêmement énergique sur la peau, les membranes muqueuses et l'économie tout entière.

Mon but n'étant pas de considérer les bains de vapeurs d'une manière générale, mais seulement d'envisager sous le rapport médical ceux qui sont en usage à l'hôpital Saint-Louis, je ne m'arrêterai pas sur les effets des bains de vapeurs à une température moins élevée que celles que j'ai indiquées, ni sur les modifications que l'on peut apporter à l'action de la vapeur aqueuse, en variant les substances médicamenteuses dont on veut lui communiquer les principes actifs. A l'hôpital Saint-Louis, ce sont toujours les mêmes substances aromatiques: sauge, romarin, baies de genièvre. Je ne parlerai pas non plus des avantages que l'on peut retirer de certaines pratiques accessoires, telles que les frictions, les onctions, la flagellation, le massage. Ces objets sont traités avec tout le développement qu'ils méri-

tant dans l'ouvrage de M. *Rapou* (*Traité de la méthode fumigatoire*). Je me contenterai de faire remarquer qu'à la température de 27 à 30 degrés, les bains de vapeur simples agissent à la fois comme émolliens, calmans et légèrement sudorifiques, ou au moins diaphorétiques; qu'ils ne déterminent point d'excitation générale; qu'ils laissent après eux la peau plus sensible à l'impression du froid; qu'ils conviennent mieux lorsqu'on a à craindre une excitation trop vive, soit locale, soit générale, et lorsqu'on veut obtenir une médication qui exige l'absorption des principes médicamenteux que l'on peut unir à la vapeur.

De l'emploi des bains de vapeurs dans le traitement des maladies.

Je ne m'occuperai ici que des affections dans lesquelles les bains de vapeurs sont le plus souvent mis en usage à l'hôpital Saint-Louis; ces affections sont: les maladies de la peau, les rhumatismes, les névralgies, les paralysies, les scrophules et la siphilis.

1.° *Maladies de la peau.* Les affections cutanées dans lesquelles les bains de vapeurs sont employés avec le plus d'avantage, sont celles où la peau est sèche, dure, âpre, gercée, recouverte d'écailles, de croûtes anciennes ou de tubercules résultant de plusieurs affections sub-aiguës, entées les unes sur les autres; par exemple, les dartres furfuracées, squammeuses et crustacées anciennes; les pustuleuses mentagres, qui ont eu plusieurs récidives; les teignes furfuracées, granulées, faveuses; le prurigo ancien, etc. Dans toutes ces affections, les bains de vapeurs facilitent la chute des écailles et des croûtes, rétablissent la transpiration cutanée, rendent la peau plus molle, plus souple, plus accessible à l'action des médicamens soit externes, soit internes.

M. *Lugol,* dans les recherches qu'il a faites sur la gale, a été conduit à essayer l'emploi des bains de vapeurs dans le traitement de cette affection. Dix malades ont été soumis à l'expérience: l'un d'eux

a guéri avec six bains de vapeurs, huit en ont pris de douze à trente-six; chez un autre on a été obligé d'en cesser l'usage à cause de différens accidens qui sont survenus ; tels que, éruption de boutons purulens, tuméfaction des mains, impossibilité de mouvoir les doigts, de plier l'avant-bras sur le bras, tumeur sous l'aisselle droite, picotemens et rougeur des membres, céphalalgie, etc.

Chez presque tous, l'affection psorique dégénéra et passa à l'état de suppuration ; il se forma des espèces de croûtes dartreuses plus ou moins étendues, qui tombèrent en général au moyen d'un bain simple, et laissèrent la peau très-nette. On remarqua fréquemment à la fin de la maladie des furoncles aux fesses. Plusieurs malades se plaignirent de douleurs dans les membres, de céphalalgie, d'étourdissemens et d'un mal-aise général. (Mouronval, *Recherches et observations sur la gale, faites à l'hôpital Saint-Louis*, 1821.)

Les affections aiguës de la peau sont constamment exaspérées par les bains de vapeurs pris à cette température. Ces bains ne conviennent pas non plus lorsqu'il existe à la surface de la peau quelque ulcération ou une sécrétion abondante d'un liquide ichoreux, comme il arrive à une certaine période des dartres *squammeuses humides.*

2.° *Affections rhumatismales.* Les rhumatismes chroniques sont, de toutes les maladies, celles dans lesquelles on administre le plus fréquemment et avec le plus de succès les bains de vapeurs. On voit disparaître complètement pendant le bain la sensation pénible de froid ou de chaleur qui circulait rapidement dans les membres et dans diverses parties du tronc, la douleur déchirante fixée à la partie moyenne des membres (*rhumatisme musculaire*), au col (*torticolis*), aux côtés de la poitrine (*pleurodynie*, aux lombes *lumbago*), autour des articulations et sur le trajet des tendons (*rhumatisme fibreux et synovial*) ; la roideur qui existait aux parties affectées se dissipe, les mouvemens deviennent libres et faciles. Les mêmes symptômes se reproduisent, il est vrai, peu de temps après la sortie du bain; mais ils sont moins intenses, et ils finissent par céder entière-

ment le plus souvent au bout de quelques semaines; dans quelques cas cependant, il est nécessaire de continuer pendant plusieurs mois l'usage des bains de vapeurs.

Lorsque les rhumatismes fibreux et synovial ont déterminé un engorgement considérable autour des articulations, un épanchement dans les membranes articulaires ou dans les gaînes des tendons, la cure est en général plus longue et plus difficile. Quelquefois même, dans ces derniers cas, l'épanchement paraît augmenter pendant l'usage de ces bains; la tumeur fait des progrès; la peau devient rouge et sensible à la pression, la douleur s'exaspère, et l'on est obligé de suspendre les bains de vapeurs.

Dans la goutte, ils paraissent avoir eu quelquefois un succès complet; souvent ils ne procurent qu'un soulagement momentané; dans quelques cas enfin, ils déterminent une exacerbation notable des symptômes. *Marcard* prétend cependant avoir vu guérir un grand nombre de goutteux par ce moyen. (Marcard, *De la nature et de l'usage des bains.*)

Dans les rhumatismes aigus et dans les exacerbations des rhumatismes chroniques, lorsque les articulations sont gonflées, rouges, douloureuses à la pression, les bains de vapeurs, à cette haute température, exaspèrent ordinairement la maladie. On ne doit donc les administrer qu'après avoir combattu les symptômes inflammatoires par les moyens convenables, tels que la diète, les boissons adoucissantes, les évacuations sanguines locales ou générales, les vomitifs, les purgatifs, etc., suivant l'indication. Il serait même préférable dans ces cas, d'administrer des bains de vapeurs émollientes et sédatives, à la température de 27 à 30°.

3°. *Névralgies.* Les bains de vapeurs réussissent assez souvent dans le traitement des névralgies. La douleur vive qui parcourt avec la rapidité de l'éclair le trajet du nerf affecté, est nulle pendant le bain de vapeurs. Elle reparaît avec moins d'intensité dans l'intervalle des

bains, et finit par disparaître entièrement quand on en continue l'usage pendant un temps suffisant, c'est-à-dire pendant plusieurs semaines, et quelquefois pendant plusieurs mois. Si le membre affecté avait perdu la liberté de ses mouvemens, et se trouvait dans une sorte de paralysie, il recouvre peu à peu son agilité, sa force, sa vigueur et son embonpoint; quelquefois, cependant, la douleur cesse assez promptement, et la paralysie résiste avec opiniâtreté aux bains de vapeurs. La névralgie sciatique est souvent dans ce cas; lorsque la douleur est très-vive et accompagnée d'une excitation générale bien prononcée, elle s'exaspère souvent à un tel point par les bains de vapeurs, qu'elle devient intolérable, et oblige d'en suspendre l'usage. J'ai observé cette exacerbation des symptômes dans le tic douloureux de la face.

4.° *Paralysies.* Les paralysies qui succèdent aux rhumatismes, aux névralgies, aux coliques métalliques, à certaines fièvres intermittentes; celles qui sont déterminées par l'onanisme, par les excès vénériens ou par l'abus des boissons alcoholiques, et en général toutes les paralysies partielles, soit du mouvement, soit de la sensibilité, qui paraissent exiger l'emploi des excitans, peuvent être traitées avec succès par les bains de vapeurs. Pendant l'usage de ces derniers, les parties paralysées recouvrent peu à peu la sensibilité, la liberté des mouvemens la force et la vigueur qu'elles avaient perdues. Dans quelques cas, la guérison est assez prompte; mais souvent elle exige plusieurs mois de traitement. On joint aux bains de vapeurs les fumigations aromatiques, et quelquefois les douches de vapeurs. Quant aux paralysies qui résultent d'une affection aiguë, ou d'une lésion organique du cerveau ou de la moelle épinière; si les bains de vapeurs ne sont pas nuisibles, ils sont le plus souvent sans succès: ils peuvent, il est vrai, rendre quelquefois les mouvemens un peu plus libres et plus étendus; mais aussi, dans quelques cas, ils déterminent des picotemens, un engourdissement dans les membres paralysés, de la céphalalgie, des éblouissemens, des teintemens d'oreilles et autres symptômes

qui font craindre des accidens plus graves, et doivent rendre très-circonspect sur l'emploi d'un pareil moyen dans ces maladies.

5.° *Affections scrophuleuses.* Les bains de vapeurs sont employés souvent avec avantage dans plusieurs affections scrophuleuses; par exemple, dans les engorgemens des ganglions lymphatiques, dans les tumeurs blanches tout à fait indolentes, sans épanchement ou avec épanchement peu considérable dans les synoviales, et surtout dans ces gonflemens des articulations accompagnés de roideur et de perte presque complète des mouvemens, et que l'on désigne sous le nom de *fausse ankylose.* Par l'usage prolongé de ces bains, les engorgemens des ganglions se ramollissent, diminuent, puis disparaissent; le gonflement, la roideur des articulations se dissipent; les mouvemens deviennent de plus en plus libres, et se rétablissent enfin complètement.

Les ophthalmies scrophuleuses peuvent aussi être traitées avec succès par les bains de vapeurs.

Je ne dirai rien des contre-indications des bains de vapeurs dans les affections scrophuleuses; je ne ferais que répéter ce que j'ai dit aux articles des maladies de la peau, des affections rhumatismales et des névralgies.

6.° *Affections siphilitiques.* Dans les pustules siphilitiques consécutives, les diverses excroissances qui se manifestent à la surface de la peau ou des membranes muqueuses, les douleurs ostéocopes et les exostoses, les bains de vapeurs sont souvent d'une grande efficacité. Tous les médecins praticiens sont d'accord sur l'utilité des sudorifiques dans ces affections : or, quel sudorifique plus certain et plus énergique que les bains de vapeurs? Ne sont-ils pas d'ailleurs exempts de la plupart des inconvéniens que l'on reproche aux autres sudorifiques?

Ils ne conviennent cependant pas toujours dans ces affections; les

contre-indications sont les mêmes que celles que j'ai indiquées aux articles précédens.

Dans les affections dont je viens de parler, on joint souvent à l'usage des bains de vapeurs celui des douches de vapeurs, et plus souvent encore celui des bains fumigatoires aromatiques, alcoholiques, sulfureux ou mercuriels, suivant l'indication. On ne néglige pas d'employer en même temps les médicamens, soit externes, soit internes, qui sont indiqués par la nature de la maladie. Il arrive souvent que les bains de vapeurs sont utiles, surtout en favorisant l'action de certains médicamens, qui sans eux n'auraient eu aucun succès. C'est ainsi que des affections cutanées qui avaient résisté à l'emploi d'une médication très-active, cèdent très-promptement aux mêmes moyens, lorsque les bains de vapeurs ont rendu la peau plus souple, plus accessible à l'action de ces médicamens.

Les bains de vapeurs pourraient sans doute être employés avec avantage, et souvent même avec plus de succès dans une foule de maladies autres que celles que j'ai indiquées. Leur usage serait encore plus étendu et plus avantageux, si on les administrait à une température moins élevée, par exemple, à 27 ou 30°, et si l'on joignait à la vapeur aqueuse des substances capables de seconder son action. Combien de maladies qui sont dues à la suppression des transpirations cutanée et pulmonaire, seraient prévenues ou bien guéries très-promptement, si l'on pouvait rétablir à temps et d'une manière convenable les transpirations supprimées? Cette indication est reconnue par tous les praticiens; on a cherché à la remplir par une foule de moyens indirects: les médicamens connus sous le nom d'*échauffans*, de *sudorifiques*, ont été partout prodigués. Mais tous ces médicamens incendiaires ne pouvaient agir sur les membranes cutanée et pulmonaire, qu'après avoir porté leur action stimulante sur des organes déjà trop excités, et souvent prêts à s'enflammer. Ils en déterminaient fréquemment l'inflammation; et ainsi, loin d'atteindre le but qu'on s'était proposé, ils ne faisaient qu'aggraver le mal que l'on avait voulu prévenir. Les bains de vapeurs, à une douce température, sont

exempts de ces inconvéniens : loin de déterminer une excitation nuisible, ils procurent un relâchement salutaire ; ils portent avec eux le calme et une sensation de bien-être indicible ; ils atteignent directement le but qu'on se propose, puisque leur effet immédiat est d'exciter les transpirations cutanée et pulmonaire.

Quant aux bains de vapeurs, tels qu'ils sont administrés à l'hôpital Saint-Louis, ils paraissent indiqués, 1.° dans les affections cutanées chroniques, telles que les dartres furfuracées, squammeuses et crustacées anciennes, etc., où la peau est sèche, dure, rugueuse, couverte d'écailles, de croûtes ou de tubercules ; ils facilitent la chute des écailles et des croûtes, rendent la peau plus molle, plus souple, plus perspirable et plus accessible à l'action des médicamens, soit externes soit internes : 2.° dans les rhumatismes chroniques, les névralgies et les paralysies ; ils font disparaître la douleur, le gonflement et la roideur des articulations, et rétablissent la liberté des mouvemens : 3.° dans les affections scrophuleuses et siphilitiques, ils favorisent la résorption des engorgemens glanduleux ou articulaires, la disparition des douleurs ostéocopes, des exostoses, des excroissances et des pustules siphilitiques.

Ils paraissent contre-indiqués, 1.° dans toutes les affections aiguës de la peau et des membranes muqueuses, qui se trouvent en contact avec la vapeur ; dans celles où il existe des ulcérations ou une sécrétion liquide abondante à la surface cutanée ; 2.° dans les rhumatismes, les névralgies, les paralysies, les affections scrophuleuses et siphilitiques, lorsqu'il existe une excitation vive, soit générale, soit locale.

HIPPOCRATIS APHORISMI.

I.

Podagræ vitia vere et autumno ferè moventur. *Sect.* 3, *aph.* 55.

II.

Erysipelas foràs effusum intrò verti minimè bonum, et ab interioribus foràs, bonum. *Sect.* 6, *aph.* 25.

III.

Mulieri utero gerenti si crebra et inanis desidendi voluntas (tenesmum dicunt) accesserit, abortum facit. *Sect.* 8, *aph.* 27.

IV.

In exacerbationibus cibum refugere oportet, exhibere enim noxium, et quæcumque per circuitus ingravescunt, in ipsis accessionibus reformidare oportet. *Sect.* 1, *aph.* 11.

V.

Victus ratio humida, cùm febricitantibus omnibus, tum pueris maximè, atque aliis qui ejusmodi victu uti consueverunt, confert. *Ibid.*, *aph.* 16.

VI.

Cibus et potus paulò pejor, suavior autem, melioribus quidem, sed minus gratis, anteponendus. *Sect.* 2, *aph.* 38.